



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES LAURENTIDES**

**PROCÈS-VERBAL**

**Le 12 avril 2010**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de La Conception, tenue au lieu désigné par le conseil, le douze avril deux mille dix (12 avril 2010) à 19 h 30 et à laquelle sont présents :

Mme La conseillère Diane Pigeon  
MM. Le conseiller Daniel Lepage  
Le conseiller Richard Beaulieu  
Le conseiller Jean-Philippe Tremblay

Est absente : Mme La conseillère Michelle Hudon

Tous formant quorum et siégeant sous la présidence de monsieur le maire, Maurice Plouffe, et en conformité aux dispositions du Code municipal de la province de Québec.

Madame Carine Lachapelle, directrice générale, est également présente.

Le nombre de personnes dans l'assistance pour cette séance du conseil est : 38

\*\*\*\*\*

**ORDRE DU JOUR  
SÉANCE DU 12 AVRIL 2010**

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**
- 2. RATIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 8 MARS 2010**
- 4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
  - 4.1. ACCEPTATION DES COMPTES DU MOIS;
  - 4.2. RENOUELEMENT DU CONTRAT AVEC LE GROUPE FINANCIER SSQ (ASSURANCES COLLECTIVES) POUR LA PÉRIODE DU 1ER MAI 2010 AU 30 AVRIL 2011;
  - 4.3. BONIFICATION DES EMPLOYÉS CADRES 2009;
  - 4.4. MANDAT AU MAIRE ET À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE À TITRE DE SIGNATAIRES AUTORISÉS DU PROTOCOLE D'ENTENTE DANS LE CADRE DU PACTE RURAL 2009-2010;
  - 4.5. MANDAT À M<sup>E</sup> CARL-ÉRIC THERRIEN, DE LA FIRME DUNTON RAINVILLE À TITRE DE PROCUREUR POUR LA MUNICIPALITÉ;
  - 4.6. TRANSFERT DU DOSSIER DE COUR 560-17-000975-083;
  - 4.7. MODIFICATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 148-07 CONCERNANT LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS ET LA PROCÉDURE D'ACHATS DE BIENS ET DE SERVICES;
  - 4.8. MODIFICATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 114-09 CONCERNANT LA NOMINATION DES DEUX (2) RESPONSABLES DE LA PRÉVENTION CSST;
  - 4.9. MODIFICATION AU BAIL EMPHYTÉOTIQUE – COMPAGNIE 9098-4949 QUÉBEC INC. – PONT COUVERT;
- 5. AVIS DE MOTION**
  - 5.1. AVIS DE MOTION : PROJET DE RÈGLEMENT DÉCRÉTANT ET AUTORISANT UN EMPRUNT POUR L'ACHAT D'UN CAMION ET ÉQUIPEMENTS S'Y RATTACHANT;
- 6. ADOPTION DES RÈGLEMENTS**
  - 6.1. DÉPÔT DU CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER – RÈGLEMENTS D'URBANISME NUMÉROS 05-2010 À 09-2010;



6.2. ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 16-2009 CONCERNANT LES ENTENTES RELATIVES À DES TRAVAUX MUNICIPAUX (PROMOTEURS);

**7. APPELS D'OFFRES ET SOUMISSIONS**

7.1. OCTROI DU CONTRAT - APPEL D'OFFRES NUMÉRO 01-2010 – ACHAT DE CHLORURE DE CALCIUM (ABAT-POUSSIÈRE);

**8. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

8.1. AUTORISER LA MRC - PRÉVENTIONNISTE EN CONCORDANCE DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES DE LA MUNICIPALITÉ;  
8.2. RÉMUNÉRATION ACCORDÉE AU DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE;

**9. TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES**

9.1. NOMINATION D'UN CHEF D'ÉQUIPE AU SEIN DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS;  
9.2. ACHAT D'UN (1) LUMINAIRE À LA COMPAGNIE BOULET BARBE ENR. - CHEMIN DES MÉSANGES;

**10. HYGIÈNE DU MILIEU**

10.1. MANDAT À LA COMPAGNIE INSPECT-SOL - ÉTUDE GÉOTECHNIQUE - USINE D'EAU POTABLE;  
10.2. MANDAT À LA FIRME GÉNIVAR - DÉPÔT DES PLANS POUR LA CONSTRUCTION DE L'USINE DE FILTRATION DE L'EAU POTABLE;

**11. URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

11.1. APPUI POUR LE PROJET DE CONSTRUCTION D'UN CHEMIN D'ACCÈS PRIVÉ EN TERRITOIRE PUBLIC –LAC CLYDE;  
11.2. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 14-2006 – DEMANDE 2010-00001 - 2323, CHEMIN DES TILLEULS;  
11.3. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 14-2006 – DEMANDE 2010-00002 - 2388, CHEMIN DES PRUCHES;  
11.4. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 14-2006 – DEMANDE 2010-00003 - 2546, CHEMIN DES BOULEAUX;

**12. LOISIRS ET CULTURE**

12.1. NOMINATION DE MME VÉRONIQUE LACASSE À TITRE DE COORDONNATRICE DU CAMP DE JOUR 2010;  
12.2. AUTORISATION POUR LA SIGNATURE D'UN CONTRAT AVEC MME MAUDE-SOPHIE CHENEL À TITRE D'AIDE-ANIMATRICE AU CAMP DE JOUR 2010;  
12.3. NOMINATION DES ANIMATEURS(TRICES) DU CAMP DE JOUR LA TOUPIE - ÉTÉ 2010;  
12.4. AUTORISATION - LEVÉE DE FONDS - CLUB JEUNESSE ET LAVE-AUTO - CAMP DE JOUR 2010;

**13. DIVERS**

- *Lavothon au profit du club social des pompiers de La Conception, le 8 mai 2010 de 9h à 16h à la caserne.*

**14. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**15. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

\*\*\*\*\*

**1. RÉS. 85-10 OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Le quorum ayant été constaté, il est résolu à l'unanimité des membres présents d'ouvrir la séance ordinaire.

Adoptée



**2. RÉS. 86-10**

**RATIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. Richard Beaulieu, conseiller, appuyé par Mme Diane Pigeon, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents de ratifier l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté en reportant à une séance ultérieure, le point 4.9., « Modification du bail emphytéotique – Compagnie 9098-4949 Québec Inc. – Pont couvert ».

Adoptée

**3. RÉS. 87-10**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 8 MARS 2010**

Il est proposé par Mme Diane Pigeon, conseillère, appuyé par M. Daniel Lepage, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents de procéder à l'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 8 mars 2010.

Adoptée

**4.- ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**4.1. RÉS. 88-10**

**ACCEPTATION DES COMPTES DU MOIS**

Il est proposé par M. Daniel Lepage, conseiller, appuyé par M. Jean-Philippe Tremblay, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le paiement des comptes suivants, et ce, pour un montant total de 312 079,84 \$ selon la liste numéro 03-2010 :

➤ Liste sélective des déboursés par chèque du 4 au 31 mars 2010 (ch. nos. 3671 à 3761)	207 657,92 \$
➤ Remise provinciale mars 2010	20 417,82 \$
➤ Remise fédérale mars 2010	13 059,70 \$
➤ Remise REER mars 2010	4 565,50 \$
➤ Dépôts salaires du 28 fév. au 27 mars 2010 (semaines nos. 09 à 12 inclusivement)	66 378,90 \$

Adoptée

**4.2. RÉS. 89-10**

**RENOUVELLEMENT DU CONTRAT AVEC LE GROUPE FINANCIER SSQ (ASSURANCES COLLECTIVES) POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> MAI 2010 AU 30 AVRIL 2011**

ATTENDU QUE le Groupe Financier AGA inc. a déposé, le 25 mars 2010, son rapport de renouvellement face aux conditions financières du régime d'assurances collectives de la Municipalité de La Conception;

ATTENDU QUE le Groupe Financier AGA inc. confirme dans son rapport que les conditions financières proposées par l'assureur (SSQ Groupe Financier), pour la période du 1<sup>er</sup> mai 2010 au 30 avril 2011 sont justifiées;

ATTENDU QUE le Groupe Financier AGA inc. indique clairement dans son rapport que l'assureur respecte intégralement ses engagements financiers garantis lors du dépôt de sa soumission;

ATTENDU QUE le contrat actuel avec l'assureur en est à sa deuxième année pour une durée maximale de cinq (5) ans;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance des conditions de renouvellement du contrat d'assurances collectives des employés de la Municipalité de La Conception et qu'ils jugent opportun de les accepter;



ATTENDU QUE la section locale numéro 2612 du SCFP est en accord avec ce renouvellement sans restructuration;

Il est proposé par M. Daniel Lepage, conseiller, appuyé par M. Jean-Philippe Tremblay, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter les conditions de renouvellement présentées par SSQ-Vie concernant l'assurance collective des employés de la Municipalité de La Conception pour la période du 1<sup>er</sup> mai 2010 au 30 avril 2011 au montant estimé de 35 498,70 \$ taxes incluses.

Adoptée

**4.3 RÉS. 90-10 BONIFICATION DES EMPLOYÉS CADRES 2009**

ATTENDU les recommandations de du comité des relations de travail;

ATTENDU les recommandations du conseil municipal;

Il est proposé par M. Richard Beaulieu, conseiller, appuyé par M. Daniel Lepage, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le paiement des bonifications, selon leur évaluation, aux employés cadres ci-dessous :

- Mme Marie-Christine Lespérance;
- M. Roch Gervais;
- Mme Carine Lachapelle.

Adoptée

**4.4. RÉS. 91-10 MANDAT AU MAIRE ET À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE À TITRE DE SIGNATAIRES AUTORISÉS DU PROTOCOLE D'ENTENTE DANS LE CADRE DU PACTE RURAL 2009-2010**

Il est proposé par M. Daniel Lepage, conseiller, appuyé par M. Richard Beaulieu, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents de mandater le maire, M. Maurice Plouffe, et la directrice générale, Mme Carine Lachapelle, à titre de signataires autorisés du protocole d'entente dans le cadre du pacte rural 2009-2010.

Adoptée

**4.5. RÉS. 92-10 MANDAT À ME CARL-ÉRIC THERRIEN, DE LA FIRME DUNTON RAINVILLE À TITRE DE PROCUREUR POUR LA MUNICIPALITÉ**

ATTENDU les procédures judiciaires dans le dossier de cour 560-17-000975-083 devant la Cour supérieure;

ATTENDU QUE le conseil désire lui transmettre tous les nouveaux dossiers;

ATTENDU l'offre de services de Me Carl-Éric Therrien de la firme Dunton Rainville;

Il est proposé par M. Daniel Lepage, conseiller, appuyé par M. Jean-Philippe Tremblay, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents de mandater Me Carl-Éric Therrien, de la firme Dunton Rainville, à titre de procureur dans ce dossier ainsi que ceux à venir afin de représenter les intérêts de la Municipalité.

Adoptée



**4.6. RÉS. 93-10**

**TRANSFERT DU DOSSIER DE COUR 560-17-000975-083**

ATTENDU

le mandat à Me Carl-Éric Therrien dans le cadre du dossier de cour 560-000975-083;

Il est proposé par M. Daniel Lepage, conseiller, appuyé par Mme Diane Pigeon, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents de demander à notre aviseur légal actuel, Me Denis Dubé, de la firme Dubé Guyot inc. de transférer le dossier de cour 560-000975-083 à Me Carl-Éric Therrien, de la firme Dunton Rainville.

Adoptée

**4.7. RÉS. 94-10**

**MODIFICATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 148-07 CONCERNANT LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS ET LA PROCÉDURE D'ACHATS DE BIENS ET DE SERVICES**

Il est proposé par M. Richard Beaulieu, conseiller, appuyé par M. Jean-Philippe Tremblay, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents de modifier la résolution numéro 148-07 concernant la délégation de pouvoirs et la procédure d'achats de biens et services en remplaçant « directeur des travaux publics », par « directeur des services techniques ».

Adoptée

**4.8. RÉS. 95-10**

**MODIFICATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 114-09 CONCERNANT LA NOMINATION DES DEUX (2) RESPONSABLES DE LA PRÉVENTION CSST**

ATTENDU QU'

il y a lieu de modifier la résolution numéro 114-09 suite à la réorganisation interne;

Il est proposé par M. Richard Beaulieu, conseiller, appuyé par Mme Diane Pigeon, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents de modifier la résolution numéro 114-09 concernant la nomination des deux (2) responsables de la prévention CSST en remplaçant l'ancien titulaire, M. Marcel Bélanger par M. Jacques Richer et en remplaçant « directeur du service d'urbanisme, d'environnement et hygiène » par « directeur des services techniques ».

Adoptée

**5.- AVIS DE MOTION**

**5.1. AVIS DE MOTION : PROJET DE RÈGLEMENT DÉCRÉTANT ET AUTORISANT UN EMPRUNT POUR L'ACHAT D'UN CAMION ET ÉQUIPEMENTS S'Y RATTACHANT**

*M. le conseiller, Richard Beaulieu, donne un avis de motion de la présentation, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, d'un projet de règlement décrétant et autorisant un emprunt pour l'achat d'un camion et équipements s'y rattachant.*

*Le conseiller, M. Richard Beaulieu, demande une dispense de lecture dudit règlement lors de son adoption.*



6- **ADOPTION DE RÈGLEMENTS**

6.1. **DÉPÔT DU CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABILÉS À VOTER – RÈGLEMENTS D'URBANISME NUMÉROS 05-2010 À 09-2010**

*Il est proposé par M. Jean-Philippe Tremblay, conseiller, appuyé par M. Daniel Lepage, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents d'approuver le dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter dans le cadre des règlements d'urbanisme numéros 05-2010 à 09-2010.*

*Mme Carine Lachapelle, directrice générale, informe l'assistance que le nombre de signatures de personnes habiles à voter requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin est de 146. Que le nombre de personnes habiles à voter qui se sont enregistrées est de 0. Que les règlements numéros 05-2010 à 09-2010 sont réputés avoir été approuvés et la tenue d'un référendum n'est pas nécessaire à l'approbation de ce règlement.*

6.2. **RÉS. 96-10 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 16-2009 CONCERNANT LES ENTENTES RELATIVES À DES TRAVAUX MUNICIPAUX (PROMOTEURS)**

ATTENDU QUE les articles 145.21 à 145.30 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1) permettent au conseil d'une municipalité d'assujettir la délivrance d'un permis de construction ou de lotissement ou d'un certificat d'autorisation ou d'occupation à certaines conditions;

ATTENDU QUE ces dispositions permettent à une municipalité, par règlement, d'assujettir la délivrance d'un permis ou d'un certificat à la conclusion d'une entente entre le requérant et la municipalité sur la réalisation des travaux relatifs aux infrastructures et aux équipements municipaux et sur la prise en charge ou le partage des coûts relatifs à ces travaux;

ATTENDU QU' il est important de prévoir des mécanismes souples, rapides et efficaces afin de permettre le développement de la municipalité et ce, en harmonie avec les principes énoncés dans les règlements d'urbanisme et dans le respect de la capacité financière des contribuables;

ATTENDU QU' il est dans l'intérêt de l'ensemble des contribuables de la municipalité qu'un tel règlement soit adopté pour fixer les conditions qui doivent être remplies par les promoteurs pour l'obtention d'un ensemble ou d'une partie des services municipaux;

ATTENDU QU' un avis de motion du présent règlement a régulièrement été donné à la séance extraordinaire du 1<sup>er</sup> octobre 2009;

ATTENDU QUE les membres du conseil présents ayant reçu copie du règlement, au moins deux jours avant la présente séance, déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par M. Jean-Philippe Tremblay, conseiller, appuyé par M. Daniel Lepage, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter le règlement numéro 16-2009, tel que déposé.

Adoptée



## 7- APPELS D'OFFRES ET SOUMISSIONS

### 7.1. RÉS. 97-10 OCTROI DU CONTRAT - APPEL D'OFFRES NUMÉRO 01-2010 – ACHAT DE CHLORURE DE CALCIUM (ABAT-POUSSIÈRE)

ATTENDU QUE pour faire suite à l'appel d'offres numéro 01-2010, sur invitations, aux compagnies Sel Warwick et Somavrac., concernant l'achat de chlorure de calcium, le résultat de l'ouverture des soumissions du 8 avril 2010, à 14h05, est le suivant :

SOUSSIONNAIRES	DATE ET HEURE DE LA RÉCEPTION	MONTANT – TAXES INCLUSES
Sel Warwick	6 avril 2010 à 15h03	14 884,27 \$ (solide)
		N/A (liquide)
Somavrac	19 mars 2010 à 8h45	16 558,76 \$ (solide)
		16 579,08 \$ (liquide)

ATTENDU la vérification des soumissions effectuée par le directeur des services techniques et sa recommandation quant à l'octroi du contrat;

Il est proposé par M. Richard Beaulieu, conseiller, appuyé par M. Jean-Philippe Tremblay, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents d'octroyer le contrat relatif à l'achat de chlorure de calcium liquide (abat-poussière) au plus bas soumissionnaire conforme, soit à la compagnie Somavrac, au coût de 16 579,08 \$ (taxes incluses), et ce, selon sa soumission datée du 19 mars 2010

Adoptée

## 8- SÉCURITÉ PUBLIQUE

### 8.1. RÉS. 98-10 AUTORISER LA MRC - PRÉVENTIONNISTE EN CONCORDANCE DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES DE LA MUNICIPALITÉ

ATTENDU QU' un premier plan a été réalisé en 2009, comprenant huit (8) bâtiments considérés à risque moyen à très élevé;

ATTENDU QU' il y a, sur le territoire de la municipalité, encore douze (12) bâtiments à risque moyen à très élevé;

Il est proposé par Mme Diane Pigeon, conseillère, appuyé par M. Daniel Lepage, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser la MRC à mandater un préventionniste qui devra élaborer, pour notre Municipalité, un autre plan d'intervention pour les bâtiments à risque moyen à très élevé en concordance avec le schéma de couverture de risques, et ce, pour un montant maximum de 3 500 \$, plus les taxes applicables.

Adoptée

### 8.2. RÉS. 99-10 RÉMUNÉRATION ACCORDÉE AU DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

ATTENDU QUE depuis la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en 2005, plus d'heures doivent être consacrées au service de sécurité incendie;

ATTENDU QUE lorsque M. Marcel Bélanger était en poste comme directeur des travaux publics, celui-ci faisait le suivi de ses dossiers reliés au service incendie à même sa semaine de travail;

ATTENDU QUE depuis sa mise à pied en tant que directeur des travaux publics, M. Bélanger travaille toujours à titre de directeur du service de sécurité



incendie, et ce, gratuitement;

ATTENDU QU'

il y a lieu de le rémunérer pour ses heures travaillées à chaque semaine au sein dudit service de sécurité incendie;

Il est proposé par Mme Diane Pigeon, conseiller, appuyé par M. Jean-Philippe Tremblay, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter la rémunération du directeur du service de sécurité incendie, M. Marcel Bélanger, et ce, à raison de cinq (5) heures par semaine à 21 \$ de l'heure.

Qu'il y ait autorisation pour un transfert du poste budgétaire 02 32000 499 au poste budgétaire 02 22000 112.

Adoptée

9- TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES

9.1. **RÉS. 100-10 NOMINATION D'UN CHEF D'ÉQUIPE AU SEIN DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

ATTENDU la mise à pied du directeur des travaux publics;

ATTENDU QUE nous devons combler un poste de chef d'équipe à même les employés actuels;

ATTENDU les recommandations du directeur des services techniques quant aux candidatures reçues;

Il est proposé par M. Richard Beaulieu, conseiller, appuyé par Mme Diane Pigeon, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents de nommer M. Maxime Therrien à titre de chef d'équipe au service des travaux publics en date du 19 avril 2010.

Que les conditions soient selon la convention collective en vigueur du SCFP de la section locale 2612 (lettre d'entente numéro 2010-02).

Adoptée

9.2. **RÉS. 101-10 ACHAT D'UN (1) LUMINAIRE À LA COMPAGNIE BOULET BARBE ENR. - CHEMIN DES MÉSANGES**

ATTENDU QU' il y a lieu d'installer un (1) luminaire pour assurer une sécurité supplémentaire sur le chemin des Mésanges;

Il est proposé par M. Richard Beaulieu, conseiller, appuyé par M. Daniel Lepage, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser l'achat d'un (1) luminaire à la compagnie *Boulet Barbe Enr*, et ce, pour un montant de 439,95 \$ plus taxes applicables, plus le coût d'installation par Hydro-Québec.

Adoptée

10- HYGIÈNE DU MILIEU

10.1. **RÉS. 102-10 MANDAT À LA COMPAGNIE INSPECT-SOL - ÉTUDE GÉOTECHNIQUE - USINE D'EAU POTABLE**

ATTENDU QUE nous devons vérifier la compaction du sol avant la construction de l'usine d'eau potable;

Il est proposé par M. Richard Beaulieu, conseiller, appuyé par M. Jean-



Philippe Tremblay, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents d'entériner le mandat à la compagnie Inspect-Sol pour une étude géotechnique, dans le cadre de la construction de l'usine d'eau potable, et ce, au montant de 7 210 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée

**10.2. RÉS. 103-10 MANDAT À LA FIRME GÉNIVAR - DÉPÔT DES PLANS POUR LA CONSTRUCTION DE L'USINE DE FILTRATION DE L'EAU POTABLE**

ATTENDU QUE la firme Génivar a acquis la firme Gilles Taché et associés, le 1<sup>er</sup> octobre 2009;

Il est proposé par M. Richard Beaulieu, conseiller, appuyé par Mme Diane Pigeon, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents de mandater M. Gilles Taché, ingénieur, de la firme Génivar, pour l'autoriser à déposer les plans pour la construction de l'usine de filtration de l'eau potable au MDDEP dans le cadre de la demande du certificat d'autorisation, et ce, pour un montant de 4 639 \$.

Adoptée

**11- URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

**11.1. RÉS. 104-10 APPUI POUR LE PROJET DE CONSTRUCTION D'UN CHEMIN D'ACCÈS PRIVÉ EN TERRITOIRE PUBLIC –LAC CLYDE**

ATTENDU la demande d'un citoyen, concernant la construction d'un chemin d'accès privé en territoire public;

ATTENDU QUE ledit chemin est d'une longueur approximative de 1,6 kilomètre par 8 mètres de large;

Il est proposé par M. Jean-Philippe Tremblay, conseiller, appuyé M. Daniel Lepage, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents d'appuyer le projet de construction d'un chemin d'accès privé en territoire public, sur le côté Est du lac Clyde, aux conditions suivantes :

- Que les coûts rattachés à ce projet soient entièrement aux frais des propriétaires concernés;
- Que le demandeur obtienne toutes les autorisations nécessaires (MRNF, etc);
- Que les travaux soient conformes à la réglementation municipale.

Adoptée

**11.2. RÉS. 105-10 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 14-2006 – DEMANDE 2010-00001 - 2323, CHEMIN DES TILLEULS**

ATTENDU QUE le demandeur a présentement un chalet dont le coin avant droit est situé à 0,31 mètre de la ligne avant, alors que la réglementation en vigueur exige une marge avant de 6 mètres;

ATTENDU QUE le demandeur désire démolir et reconstruire son chalet au même endroit en modifiant toutefois l'angle du coin avant droit pour que ce dernier se retrouve à 0.75 mètre de la ligne avant;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a adopté à l'unanimité l'acceptation de cette demande, telle que présentée, le 24 février 2010, aux conditions suivantes :



- 1) le demandeur devra procéder, avant le début des travaux, à l'installation d'une barrière à sédiments en bordure de la bande riveraine et l'enlever seulement lorsque les travaux de construction seront terminés et que le terrain aura été stabilisé;
- 2) s'engager à protéger le maximum d'arbres se trouvant sur le terrain lors de la construction du nouveau bâtiment, à ne placer aucun amoncellement de terre dans la bande riveraine et de minimiser au maximum les interventions dans la bande riveraine de 10 mètres;
- 3) S'engager à déposer un plan préparé par un professionnel reconnu et à refaire l'installation septique en conformité avec le règlement provincial sur le traitement des eaux usées des résidences isolées selon le plan présenté;
- 4) S'engager à revégétaliser les 5 premiers mètres de la bande riveraine en façade du bâtiment dès la fin des travaux de construction.

En conséquence, il est proposé par M. Jean-Philippe Tremblay, conseiller, appuyé par M. Richard Beaulieu, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents d'approuver la recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 24 février 2010 sur la demande de dérogation mineure au règlement de zonage numéro 14-2006 – demande 2010-00001 - 2323, chemin des Tilleuls, tel que présentée.

Adoptée

**11.3. RÉS. 106-10**

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 14-2006 – DEMANDE 2010-00002 - 2388, CHEMIN DES PRUCHES**

ATTENDU QUE

la présente demande porte sur l'agrandissement d'une résidence dans la bande de protection riveraine dont le coin arrière gauche sera situé à 4,43 mètres de la ligne naturelle des hautes eaux et dont le coin arrière droit sera situé à 6,63 mètres alors que la réglementation interdit toute construction dans la bande riveraine de 10 mètres;

ATTENDU QUE

le comité consultatif d'urbanisme a adopté à l'unanimité le refus de cette demande, telle que présentée, le 24 février 2010;

En conséquence, Il est proposé par M. Jean-Philippe Tremblay, conseiller, appuyé par Mme Diane Pigeon, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter la recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 24 février 2010 qui se veut de refuser la demande de dérogation mineure au règlement de zonage numéro 14-2006 – demande 2010-00002 - 2388, chemin des Pruches, étant donné les conditions suivantes :

- Le précédent qui serait occasionné par l'acceptation de la présente demande par rapport au but recherché de protection des rives des lacs et cours d'eau sur le territoire de la municipalité et du préjudice que cela occasionnerait sur l'ensemble des autres propriétés riveraines se trouvant dans la même situation;
- La présente demande de dérogation mineure ne respecte pas les objectifs du Plan d'urbanisme numéro 10-2006 tel qu'amendé au jour de la décision du conseil sur la demande;
- La présente demande de dérogation mineure n'a pas pour effet de causer un préjudice sérieux à la demanderesse.

Adoptée



**11.4. RÉS. 107-10 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 14-2006 – DEMANDE 2010-00003 - 2546, CHEMIN DES BOULEAUX**

ATTENDU QUE cette demande a pour but d'autoriser l'implantation d'une remise construite au début des années 1980, dont le coin arrière droit est situé à 0.04 mètre alors que le coin avant droit est lui situé à 0.79 mètre de la ligne latérale alors que la réglementation en vigueur exige une marge de 1 mètre;

ATTENDU QUE cette demande ne porte pas atteinte à la jouissance des propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété;

ATTENDU QUE cette demande a pour but de légaliser une situation existante depuis plus de trente ans;

ATTENDU QUE le voisin affecté par cette demande a déposé un document écrit disant qu'il ne s'oppose pas à la présente demande;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a adopté à l'unanimité l'acceptation de cette demande, telle que présentée, le 24 février 2010;

En conséquence, il est proposé par M. Jean-Philippe Tremblay, conseiller, appuyé par M. Daniel Lepage, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents d'approuver la recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 24 février 2010 sur la demande de dérogation mineure au règlement de zonage numéro 14-2006 – demande 2010-00003 - 2546, chemin des Bouleaux, tel que présentée.

Adoptée

**12- LOISIRS ET CULTURE**

**12.1. RÉS. 108-10 NOMINATION DE MME VÉRONIQUE LACASSE À TITRE DE COORDONNATRICE DU CAMP DE JOUR 2010**

ATTENDU les recommandations de la directrice du service des loisirs et de la culture;

Il est proposé par M. Daniel Lepage, conseiller, appuyé par M. Jean-Philippe Tremblay, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents de nommer Mme Véronique Lacasse à titre de coordonnatrice du camp de jour 2010 à 12.50 \$/heure pour une durée de 10 semaines selon une banque maximale de 420 heures à effectuer entre la période du 12 avril au 27 août 2010.

Adoptée

**12.2. RÉS. 109-10 AUTORISATION POUR LA SIGNATURE D'UN CONTRAT AVEC MME MAUDE-SOPHIE CHENEL À TITRE D'AIDE-ANIMATRICE AU CAMP DE JOUR 2010**

ATTENDU QUE pour accorder ce contrat, il doit y avoir un minimum de 30 inscriptions au camp de jour;

ATTENDU l'analyse et les recommandations de la directrice du service des loisirs et de la culture;

Il est proposé par M. Daniel Lepage, conseiller, appuyé par M. Richard Beaulieu, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser la directrice générale, Mme Carine Lachapelle, et la directrice du service des loisirs et de la culture, Mme Marie-Christine Lespérance, à la signature d'un contrat avec Mme Maude-Sophie Chenel à titre d'aide-animatrice au camp de jour 2010 pour un montant forfaitaire de 800.00 \$



payable à la fin de la saison.

Qu'il y ait autorisation pour un transfert du poste budgétaire 02 19000 499 au poste budgétaire 02 70161 499.

Adoptée

**12.3. RÉS. 110-10 NOMINATION DES ANIMATEURS(TRICES) DU CAMP DE JOUR LA TOUPIE - ÉTÉ 2010**

ATTENDU

les recommandations de la directrice du service des loisirs et de la culture;

Il est proposé par M. Daniel Lepage, conseiller, appuyé par M. Jean-Philippe Tremblay, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents de procéder aux nominations suivantes :

- Nommer Mme Roxanne Chenel;
- Nommer Mme Joannie Labelle;
- Nommer Mme Audrey Légaré.

Que les heures totales de travail des trois (3) animatrices combinées soient d'un maximum de 1140 heures.

Que le salaire et les conditions de travail pour les postes d'animatrices soient 9,50\$/l'heure plus les avantages sociaux, et ce, à raison de 40 heures par semaine (à effectuer entre la période du 13 mai au 20 août 2010).

Que la formation soit incluse aux présentes conditions de travail.

Adoptée

**12.4. RÉS. 111-10 AUTORISATION - LEVÉE DE FONDS - CLUB JEUNESSE ET LAVE-AUTO - CAMP DE JOUR 2010**

Il est proposé par M. Diane Pigeon, conseillère, appuyé par M. Daniel Lepage, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser la directrice du service des loisirs et de la culture, Mme Marie-Christine Lespérance, à procéder à une levée de fonds lors de la Journée de l'environnement, dans le cadre des activités du Club Jeunesse 2010 et à un lave-auto dans le cadre des activités du camp de jour 2010.

Adoptée

**13- DIVERS**

- *Diane Pigeon informe les citoyens présents d'un Lavathon au profit du club social des pompiers de La Conception, le 8 mai 2010 de 9h à 16h à la caserne.*

**14- PÉRIODE DE QUESTIONS**

- *Lavage des bateaux? Accès aux lacs;*
- *Fleurons du Québec, on en est où?*
- *Copie contrat des employés?*
- *Internet haute-vitesse?*



15- *LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE*

15.1. **RÉS. 112-10**      **LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

À 21h29, il est proposé par M. Daniel Lepage, conseiller, appuyé par M. Jean-Philippe Tremblay, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents de lever la séance, l'ordre du jour étant épuisé.

Adoptée

\_\_\_\_\_  
Carine Lachapelle,  
Directrice générale  
Secrétaire-trésorière

\_\_\_\_\_  
Maurice Plouffe,  
Maire

La signature du Maire au présent procès-verbal équivaut à l'approbation, par le Maire, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 14.2 du Code municipal.